

SÉANCE
D'AJOURNEMENT

De la séance du 16 octobre 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 29 octobre 2024 à 11 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

291-10-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la séance d'ajournement avec l'ajout des points suivants :

2.1 Résolution autorisant le paiement de la facture de Excavations G. Allard pour la réfection de l'émissaire entre le 29 et le 35 rue Béram

4.1 Résolution octroyant un mandat pour la réfection de la surface du terrain de balle

----- A D O P T É E -----

292-10-2024

Résolution autorisant le paiement de la facture de Excavations G. Allard pour la réfection de l'émissaire entre le 29 et le 35 rue Béram

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a autorisé en vertu de ses résolutions 204-08-2024 et 205-08-2024, la réparation temporaire et permanente de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram à la compagnie Excavations G. Allard inc. ;

CONSIDÉRANT la présentation de la facture #043187 de la compagnie Excavations G. Allard au montant de 190 571,52 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que lors desdits travaux, des dommages ont été causés à l'immeuble sis au 29 rue Béram ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Les Entreprises Karl Pronovost Multi-Services 2008 a présenté sa facture #731-24 pour les travaux de réparation au 29 rue Béram au montant de 5 045,25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #043187 de la compagnie Excavations G. Allard au montant de 190 571,52 \$, taxes incluses diminuée du montant de 5 045,25 \$ de la facture #731-24 de la compagnie Les Entreprises Karl Pronovost Multi-Services 2008 pour la réfection de l'émissaire entre le 29 et le 35 rue Béram à L'Épiphanie.

3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

293-10-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat d'étude géotechnique pour la stabilisation du talus du rang Saint-Esprit

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a constaté un glissement de terrain à proximité du 241 rang Saint-Esprit ;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été octroyé pour services professionnels d'ingénierie pour la stabilisation du talus du rang Saint-Esprit, en vertu de la résolution 273-10-2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique doit être réalisée pour la stabilisation du talus du rang Saint-Esprit ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 2 fournisseurs potentiels ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de la firme Solmatech inc. au montant de 27 019,13 \$, taxes incluses est la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie à la firme SOLMATECH INC. le mandat d'une étude géotechnique pour la stabilisation du talus du rang Saint-Esprit au montant de 27 019,13 \$, taxes incluses et ce, selon l'offre présentée en date du 22 octobre 2024 et portant le numéro OSG1459-24R1.
3. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

294-10-2024

Résolution octroyant un mandat pour la réfection de la surface du terrain de balle

CONSIDÉRANT que la surface du terrain de balle doit être refaite ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Multi Surfaces Giguère inc. au montant de 15 024,81 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie un mandat pour la réfection de la surface du terrain de balle à la compagnie Multi Surfaces Giguère inc. au montant de 15 204,81 \$, taxes incluses et ce, selon l'offre présentée en date du 16 octobre 2024 portant le numéro 1187.

3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté de l'ancienne Paroisse.

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

295-10-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 11 h 58.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière et directrice générale adjointe